



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



France Relance :
**Signature de l'avenant au contrat de filière du Comité
stratégique de filière « Mines & métallurgie » et publication
de la feuille de route de décarbonation de la filière**

Paris, le 20/05/2021
n°1025

Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, et **Christel Bories**, présidente du Comité stratégique de Filière « Mines & Métallurgie », annoncent ce jour la signature de l'avenant au contrat de la filière signé en 2019, et la publication de la feuille de route de décarbonation de la filière.

Cette actualisation du contrat de filière s'inscrit dans la dynamique de *France Relance* et vise à répondre aux enjeux actuels et futurs de la filière que sont :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'empreinte carbone ;
- le maintien et le développement, en France et en Europe, d'une industrie métallurgique (acier, aluminium, autres métaux) performante, compétitive, innovante et attractive ;
- l'amélioration de l'efficacité du recyclage des métaux et la relocalisation d'activités ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de standards de référence de la mine et des approvisionnements responsables ;
- la cohésion sociale, l'anticipation des besoins et des compétences et l'attractivité des métiers.

L'actualisation du contrat tire les enseignements de la crise sanitaire et ses conséquences économiques, qui ont rappelé le rôle stratégique de la filière « Mines & Métallurgie » pour l'ensemble des secteurs industriels en France, et la nécessité de disposer d'une filière compétitive, souveraine, attractive et leader au niveau mondial en matière de transition écologique. Cet avenant capitalise sur les actions déjà engagées dans France Relance pour la filière, notamment la baisse de la fiscalité des entreprises (20 milliards d'euros de baisse des impôts de production), l'appui à la décarbonation de l'industrie (1,2 milliard d'euros), qui propose un ensemble de dispositifs favorables pour la profession comme le soutien à la chaleur bas-carbone, ou encore aux investissements en matière d'efficacité énergétique ou de décarbonation des procédés, et l'appui à la relocalisation des activités industrielles (« résilience »), avec plus d'une quinzaine de projets ont déjà été labellisés, représentant plus de 260 millions d'euros d'investissements et 50 millions d'euros de soutien public.

A l'occasion de cette réunion, la ministre a réaffirmé la détermination du Gouvernement à œuvrer spécifiquement en matière de la transition bas carbone, et le CSF « Mines & Métallurgie » a présenté sa feuille de route pour répondre à cet enjeu. La filière a su se mobiliser pour saisir les dispositifs de France

Relance qui ont permis de concrétiser ou d'accélérer les investissements des acteurs dans ce domaine. Depuis son lancement en septembre 2020, **6 projets ont déjà été soutenus dans le cadre des appels à projet décarbonation de l'industrie de l'ADEME, permettant d'assurer une réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) d'environ 829 ktCO_{2e}**

La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) fixe pour le secteur de l'industrie un **objectif de réduction des émissions de GES de 35% d'ici 2030**, par rapport à 2015. Bien qu'elle ait déjà réduit ses émissions de 45% entre 1990 et 2018, la **filière « Mines & Métallurgie »**, représente encore **24% des émissions totales de l'industrie**. Sa décarbonation est donc primordiale pour atteindre les objectifs fixés par la SNBC et viser la neutralité carbone à horizon 2050, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et le Pacte vert de l'Union européenne.

La sidérurgie intégrée a pour objectif une réduction des émissions de 31% entre 2015 et 2030 (soit 7,4 MtCO_{2eq}). Le Gouvernement est résolument engagé dans l'accompagnement de cet effort, en mobilisant tous les leviers de décarbonation tels que l'augmentation du taux de recyclage d'acier circulaire, la réduction de l'utilisation de charbon dans le haut fourneau, ou la capture et le stockage du carbone issu des hauts-fourneaux, la pré-réduction du minerai de fer par utilisation de l'hydrogène. **Pour l'aluminium, déjà largement décarboné grâce à l'atout que représente le mix électrique français, qui bénéficie pleinement du caractère décarboné de la production nucléaire, une réduction additionnelle des émissions de 6 à 10% entre 2015 et 2030** (soit entre 55 et 105 ktCO_{2eq}), sera permise par la réduction des émissions de procédés liées à la fabrication d'aluminium primaire et, par des moyens incrémentaux, de celles liées à la transformation et au recyclage de l'aluminium. De façon plus prospective, au-delà de 2030, le secteur de l'aluminium pourrait mettre en œuvre des **technologies de rupture** pour accentuer sa décarbonation.

Cette feuille de route sectorielle a vocation à être complétée en 2021 pour **se rapprocher des objectifs de la SNBC à l'horizon 2030 puis 2050**. Cette nouvelle feuille de route détaillera les leviers que la filière métallurgique dans son ensemble mettra en œuvre pour atteindre ces objectifs, en explicitant leur contribution relative à la réduction des émissions à l'horizon 2030 et dans la mesure du possible en 2050 ainsi que les spécificités propres à chaque secteur. Une trajectoire concrète de réduction des émissions sera ainsi établie.

Agnès Pannier-Runacher a déclaré « *La filière "Mines & Métallurgie" représente un quart des émissions de gaz à effets de serre de l'industrie. La décarbonation est donc un enjeu fondamental pour assurer l'avenir de cette filière essentielle à notre autonomie stratégique. Produire en France permet de réduire notre empreinte climatique globale car nos principaux concurrents ont un bilan carbone bien moins favorable. Et chaque effort pour améliorer la performance environnementale de la filière contribue à sa compétitivité. Dans le même esprit, le recyclage de l'acier et de l'aluminium réduit notre dépendance aux importations, ainsi que notre facture énergétique et nos émissions de CO₂. La feuille de route publiée aujourd'hui nous donne les outils pour atteindre la neutralité carbone en 2050, tout en maintenant l'excellence de la sidérurgie et de la métallurgie françaises.* »

Christel Bories, présidente du CSF « Mines & Métallurgie » a déclaré « *Nous sommes convaincus que la filière Mines et Métallurgie fait partie de la solution de la transition écologique et énergétique. Par les projets qu'elle met en œuvre aujourd'hui, elle veut accélérer sa transformation, développer ses capacités de production dans le recyclage et apporter aux industriels en aval des solutions de traçabilité RSE qui sont de plus en plus exigées par nos concitoyens. La filière a également pris des engagements forts en matière de décarbonation. Sur la base de différents leviers, tels que l'efficacité énergétique, le recyclage et le développement de technologies de rupture comme la métallurgie à l'hydrogène, elle s'est engagée à réduire ses émissions de 30% d'ici 2030 par rapport à 2015 et à tendre vers la neutralité carbone en 2050. Parce qu'ils sont clés pour une économie bas carbone, les métaux ont un rôle à jouer dans la décarbonation des industries qui les utilisent* ».

Liens utiles : [avenant au contrat de filière Mines et métallurgie](#) et [feuille de route « Décarbonation » de la filière Mines métallurgie](#)

Contact presse :

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher
presse@industrie.gouv.fr

A propos du Comité stratégique de filière Mines et métallurgie

Les comités stratégiques de filière (CSF) ont pour mission d'identifier de façon convergente, dans des « contrats de filière », les enjeux clés et les engagements réciproques de l'État et des industriels de 19 filières stratégiques de l'industrie française.

Le CSF « Mines et métallurgie » regroupe les fédérations des branches (Alliance des Minerais, Minéraux et Métaux (A3M), Aluminium France, Fédération Forge Fonderie), les représentants de la CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, l'UIMM et des Ministères signataires (Economie, Transition écologique).